

de hante éducation modifiassent leur système d'enseignement, de manière à laisser de côté les langues anciennes." Il compare avec justesse cette funeste théorie à celle " qui poussait les Goths et les Vandales à effacer sur leur route les traces qu'avaient laissées la littérature, la langue et le génie des Romains." Il nous rappelle que ses illustres prédécesseurs sur ce siège épiscopal avaient les mêmes pensées sur l'importance de l'étude des langues anciennes, " lorsqu'ils prenaient sous leur protection spéciale, et favorisaient de tout leur pouvoir les institutions où l'on se familiarise avec les auteurs classiques de Rome et d'Athènes."

Après avoir invité la jeunesse studieuse du diocèse à profiter des avantages que lui présente l'Université, il émet ses espérances sur la noble émulation et sur le redoublement d'efforts que devront produire dans les différents collèges les concours annuels. Nous pouvons dire aujourd'hui auprès de sa tombe que ses espérances n'ont pas été trompées.

Puis il nous montre, en terminant, quel sera l'objet de l'enseignement de cette université catholique, et énumère les précieux avantages qu'elle rendra au pays. " Au sein de l'Université, nos jeunes compatriotes, guidés par des maîtres chrétiens, pourront boire les eaux de la science, sans craindre d'y trouver mêlés les poisons de l'erreur. Là, le jeune lévite pénétrera dans les profondeurs de la théologie, éclairé dans sa marche par le flambeau de la foi ; là le juriconsulte ne s'occupera pas à créer de vaines théories, mais il étudiera les grands principes du droit